

Communiqué de presse

Paris, le 15 novembre 2019

Les victimes oubliées des violences faites aux femmes :
Exigeons que toutes les femmes soient protégées,
sans discrimination due à l'âge.

En moyenne, le nombre de femmes de 18 à 75 ans victimes chaque année de violences de la part de leur compagnon ou ancien compagnon est de 219 000. Seules 19 % de ces victimes portent plainte. Mais les actes violents se perpétuent, au-delà de 75 ans, même si les statistiques ne les comptabilisent pas.

Lorsque des plaintes pour violences conjugales sont effectivement déposées par des femmes de plus de 75 ans - ce qui reste aussi fort rare pour cette tranche d'âge - ou qu'un féminicide a lieu à l'encontre d'une femme de plus de 75 ans, tout ceci n'entre ni dans les statistiques de l'INSEE sur les femmes victimes de violences physiques et sexuelles au sein du couple, ni dans celles de l'Observatoire national des violences faites aux femmes.

Pourtant, si les femmes décédées suite à violences en couple ont majoritairement entre 30 et 49 ans, en 2018, 11 femmes de 60 à 69 ans en furent aussi victimes, ainsi que 13 femmes de 70 à 79 ans, et 13 femmes également de 80 ans et plus. Cette même année, c'est 149 femmes qui sont mortes à la suite de violences conjugales, 27,5% de ces victimes étaient retraitées.

De janvier à septembre 2019, le Collectif Féminicides a recensé 16 meurtres de femmes de plus de 75 ans par leur partenaire. En 2011, déjà, la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FNCIDFF), déplorait que les violences subies par les femmes retraitées les plus âgées n'étaient pas prises en compte dans les campagnes de sensibilisation. Rien n'a été fait à ce sujet depuis.

Les femmes, une fois retraitées, sont plus menacées encore face à un conjoint ou un concubin violent : outre une faiblesse physique et psychologique plus grande, leur situation financière est souvent plus précaire que celle de leur partenaire, leurs pensions sont moins élevées (inférieures de 38 % en moyenne), la moitié des femmes perçoivent le minimum vieillesse. Elles ont souvent une dépendance financière qui ne leur permet pas de fuir cette violence.

Parfois aidante auprès d'un partenaire plus âgé, en mauvaise santé, qui devient violent car il n'envisage pas de laisser sa compagne continuer à vivre sans lui ; ou dépendante elle-même des soins de son partenaire parce qu'elle a perdu son autonomie, ce qui la rend plus soumise à un compagnon aidant qui utilise d'autant plus la violence que l'autre est encore moins en position de se défendre : la femme retraitée cumule alors les risques.

L'isolement des femmes retraitées victimes de violences conjugales est particulièrement crucial en milieu rural : les femmes, loin des réseaux d'entraide associatifs, n'ayant plus à proximité des personnes à qui se confier, demander de l'aide, n'ont par ailleurs plus d'activité professionnelle les mettant en contact avec des tiers, cette possibilité étant d'ailleurs refusée aux compagnes d'agriculteurs, n'ayant eu d'autre collègue de travail que leur patron de mari, et ne disposant pas de revenus propres : la violence subie par les femmes retraitées n'est souvent que la continuation de ce qu'elles ont connu, de la part de leur compagnon de vie, tout ou partie de leur vie commune. Malgré leur maturité, ces femmes ne sont pas exemptes des syndromes vécus par leurs cadettes : honte, humiliation, atteinte à la bonne réputation, attachement à l'image du mariage, éducation patriarcale qui leur a inculqué qu'il était normal que la femme soit dominée par son mari...

L'incompréhension familiale est aussi un facteur aggravant : comment se faire comprendre, aider, si on ne peut solliciter ses enfants, soit parce qu'ils ont vécu dans cette atmosphère toute leur enfance et qu'ils gardent rancune à une mère qui n'a pas eu le « courage » de les sortir de cet enfer domestique, soit qu'ils n'en aient jamais eu connaissance. Le déni à l'égard des violences dans les couples retraités est immense ; passé un certain âge, le couple devient « famille », et ne fait donc plus partie des réflexions et actions d'information et de prévention sur ces sujets. La perception par les pouvoirs publics des problèmes des couples âgés doit changer : l'âge avancé n'exclut pas la violence dans le couple. La sénilité tout comme l'abus d'alcool ne sont pas une excuse pour justifier la violence conjugale et la justice est souvent trop clémente à l'égard des hommes violents.

Le Président Macron, qui, comme toujours, aime lancer de grandes idées, de grands débats pour réunir tous et toutes les Français-e-s, lance cette fois « Un Grenelle » sur les violences faites aux femmes. Mais pour débattre de quoi, exactement ? D'une situation connue depuis des années et jamais vraiment prise en main ? De mesures d'aide et de protection insuffisantes pour répondre aux besoins des quelques 220 000 femmes qui chaque année en France, selon les chiffres officiels, sont victimes de violences de la part de leur compagnon ? Des mesures devraient être prises, selon la Secrétaire d'État (il n'y a même pas de ministre de la condition féminine dans ce gouvernement), de manière coordonnée avec le secteur associatif, la police, les magistrats ... Il ne suffit pas, en effet, de se lamenter du mauvais accueil vécu par les plaignantes dans les commissariats, voire du refus d'enregistrement des plaintes !

Les violences contre les femmes retraitées doivent faire l'objet d'une prise en charge plus attentive, afin de soustraire notamment les personnes, affaiblies par l'âge, et parfois la maladie, en perte d'autonomie. Les pouvoirs publics ne doivent plus ignorer ces réalités. Puisque fragilisées davantage, l'information et la sensibilisation plus large du public, la prévention, la mise en place d'une veille, etc., doivent se généraliser pour protéger les femmes retraitées victimes de violences.

Pour que cesse enfin cette barbarie conjugale, l'Union Nationale Interprofessionnelle des Retraité-e-s Solidaires (UNIRS) appelle toutes et tous les retraité-e-s à se mobiliser contre les violences faites aux femmes, et pour que des mesures immédiates et radicales soient prises pour que toutes les femmes en situation de danger soient protégées, et que les hommes coupables de violences soient traduits en justice.

Pour que les violences conjugales dont les femmes retraitées sont victimes ne soient plus minimisées : Toutes et tous dans la rue le 23 Novembre. A Paris, la manifestation du 23 novembre partira à 14h00 de la Place de l'Opéra pour aller Place de la République puis Place de la Nation.

